

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 30 septembre 2020, tenue dès 18.30 h au Centre des Deux Thielles Le Landeron.

Présidence : M. Jean-Pierre Latscha

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. J.-P. Latscha, président, FOR : ouvre la séance et remercie à nouveau l'administration du Landeron qui nous permet de siéger pour la deuxième séance de l'année ce soir dans cette magnifique salle. Il poursuit en saluant les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal, la presse ainsi que les nombreux citoyens présents à cette séance. Puis, il passe la parole au vice-président, M. Luca Longo, qui va lire quelques directives relatives à la situation particulière de la Covid-19.

M. Luca Longo, vice-président, PLR : *« Bonsoir à toutes et à tous. Avant de laisser la parole au Président du Conseil général M. Jean-Pierre Latscha pour l'ouverture officielle du Conseil général neuevillois, il m'a été demandé de vous faire part de quelques mesures sanitaires et d'organisation pour cette séance hors de nos lieux habituels, une fois encore. C'est donc selon les directives de l'OFSP et du plan sanitaire de l'aula du Centre des Deux-Thielles que je vous rappelle les mesures suivantes : Tout le monde s'est désinfecté ou lavé les mains avant de pénétrer dans la salle. Chacune et chacun en fera de même en sortant. Il n'est pas organisé de vestiaire. Vous êtes ainsi invité-e-s à utiliser le dossier de votre siège. La sortie de la salle se fera par la rampe ouest, c'est-à-dire celle qui est sur votre gauche. Une signalétique a été mise en place à cet effet. Chaque personne ici présente dispose d'une table personnelle. La distance entre chacune et chacun doit être maintenue tout au long de cette séance. Cette indication concerne aussi les personnes qui font partie du public. Si cette distance ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire. Les autres personnes qui souhaitent porter un masque le peuvent bien évidemment. Malgré cela, nous nous abstenons de nous serrer la main. Je vous rappelle aussi qu'il faut tousser ou éternuer dans un mouchoir à usage unique ou dans le creux du coude, malgré la distance entre vous. Sur chaque table, vous trouverez une bouteille d'eau de 33 cl. Aucun verre n'est fourni. Il vous faudra boire directement à la bouteille. Les bouteilles vides peuvent être laissées sur les tables. Je vous demande par contre de prendre avec vous les bouteilles entamées ou pleines. Il est bien sûr interdit de manger dans la salle. Les personnes qui désirent se rendre aux toilettes le feront par le couloir latéral nord, en longeant le couloir de l'office. Elles rendront M. Romain Lachat, notre concierge, attentif à cela pour qu'il puisse désinfecter les lieux après chaque passage. Aucun regroupement de plus de 5 personnes ne sera autorisé dans le foyer. La séance se déroulera sans pause, en évitant autant que possible les suspensions de séance, cas d'urgence excepté. Je vous remercie de votre attention et du respect de ces consignes. Le rappel des mesures étant fait, je cède maintenant la parole au Président du Conseil général, M. Jean-Pierre Latscha et vous souhaite une bonne séance. »*

M. J.-P. Latscha, président, FOR : *« Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, c'est avec plaisir que je vous retrouve ce soir en terres neuchâteloises pour la deuxième séance du Conseil général de l'année 2020. En fait, cela aurait dû être la troisième mais un satané virus est passé par là. Le 1^{er} novembre étant la date phare de cette année 2020, permettez-moi le commentaire suivant : "La collégialité a toujours été notre mot d'ordre et j'aimerais que pour ces élections qui s'approchent à grands pas, chacun puisse voter en son âme et conscience, sans être parasité par des propos qui n'ont pas lieu d'être. Soyez justes, soyez corrects, et respectueux dans cette course à la Mairie, au Conseil municipal, ainsi qu'au Conseil général. Je désire appeler et rappeler à tout le monde de voter dans le respect et la dignité. Durant la campagne électorale, les attaques de bas étage, comme l'origine, la nationalité, la couleur de peau ou l'orientation sexuelle des candidates et candidats n'ont rien à faire dans ce débat. Diantre, nous ne sommes pas aux States! Du jamais vu depuis bien longtemps, en tout depuis 12 ans, avec près de 70 candidates et candidats pour 42 sièges, il est évident qu'il y aura des déçus et des déçus. Les vendeurs de vestes pourront se défaire de leurs stocks d'invendus. Je souhaite vivement que, contrairement à 2016 avec une maigre participation de 33%, cette année les compteurs explosent! Bonne séance et rendez-vous au soir du 1^{er} novembre 2020. »*

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020
3. Aménagement des places de la Gare et du Marché – Vision directrice : présentation (C. Ferrier)
4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 454'100.- TTC pour l'achat de la parcelle no 1312 d'une contenance de 1'228 m2 située dans le périmètre d'aménagement des places de la Gare et du Marché : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC pour la mise en provisoire des lignes MT 16 kV comprenant un groupe électrogène de 100 kVA sur remorque pour la station transformatrice « Ruveau » : décision (A. Binggeli)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 205'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Chavannes » : décision (A. Binggeli)
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 175'000.- TTC pour l'assainissement la station transformatrice « Vervas » : décision (A. Binggeli)
8. Crédit d'engagement de CHF 106'000.- TTC pour la rénovation des toilettes publiques du sous-voies au sud de la Tour de Rive – Décompte final : information (C. Ferrier)
9. Crédit d'engagement de CHF 567'000.- TTC pour la réfection du chemin des Côtes Bugnot comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées, réseau d'électricité et télé-réseau) et les superstructures (revêtement) – Décompte final : information (C. Ferrier)
10. Crédit d'engagement de CHF 451'974.45 représentant la part de La Neuveville à l'assainissement du chauffage et de l'isolation thermique du Collège du District – Décompte final : information (I. Moeschler)
11. Crédit d'engagement de CHF 267'500.- TTC pour l'achat de tableaux interactifs et la création d'une salle d'informatique à l'école primaire – Décompte final : information (I. Moeschler)
12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Un sens à son engagement ! Elaboration de descriptions de postes pour les membres du Conseil municipal » (R. Matti)
13. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Paiement d'une partie des jetons de présence des élus au Conseil général, des commissions et des membres du Conseil municipal en bons "Oouh !" » (A. Kurth)
14. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Mise en place d'une transmission électronique sécurisée des documents aux élu-e-s politiques » (R. Matti)
15. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Ehrensperger) « Favoriser l'avenir professionnel des jeunes Neuvevillois par un meilleur apprentissage linguistique » (I. Moeschler)
16. Rapport CM en réponse à la motion PSN (M. Moeschler et A. V. Petrig) « Développement durable au sein des services communaux » (R. Matti)
17. Rapport CM en réponse à la motion PSN (V. Stöpfer) « Protection d'espèces végétales à La Neuveville : lutter contre les néophytes envahissants, menace pour les plantes, les animaux et les humains » : approbation du message au CG (C. Ferrier)
18. Interventions parlementaires et développements
19. Questions simples et traitement
20. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 28 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes Känel Céline, Michel Tamara, Orha Sanda, Ram-Zellweger Mathilde MM. Guillaume Alain, Hofstetter Michaël, Nicolet Christophe, Schaffter Virginien, Schleppey Aurèle, Weber Stéphane
Parti Libéral Radical (PLR)	: Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Müller Maryse MM. Burdet Michel, Burkhalter Luc, Gorgé André, Longo Luca
Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)	: Mmes Bloch Denise, Petrig Anna Valentina, Stöpfer Véronique, Wingo Adele, Wingo Céleste MM. A Marca Patrice, Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe

Excusé-e-s

: Mmes Imer Milly (PLR), Moeschler Mondine (PSN)
: MM. Chapuis Yann (FOR), Daepp Martin (PLR), Kurth Roland (PLR), Olivieri Giuseppe (FOR), Morand Patrick (PLR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2020

M. A. Schleppey, FOR : fait remarquer qu'au point 19 de la page 20 du procès-verbal, il est bien mentionné que la révision totale du règlement sur les honoraires et indemnités des autorités communales faisait suite à un postulat déposé par MM. Schleppey et Latscha. A la page 22, à la prise de parole de M. J.-P. Latscha, il est indiqué que c'est une motion. Il demande donc de modifier ce paragraphe et de remplacer motion par postulat.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec la modification requise.

3. Aménagement des places de la Gare et du Marché – Vision directrice : présentation (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « *En décembre 2018, l'avant-avant-projet de valorisation des places de la Gare et du Marché a été présenté au Conseil général. Cette première étape du projet de réaménagement des places de la Gare et du Marché avait pour but d'établir un diagnostic des contraintes, des besoins et des enjeux et de déterminer de manière générale le potentiel de valorisation de ce secteur central de La Neuveville. En mars 2019, le Conseil général a approuvé un crédit de CHF 150'000.- permettant la poursuite des démarches concernant le projet de réaménagement des places de la Gare et du Marché. Le Conseil municipal a le plaisir de présenter au Conseil général une vision directrice, composée d'un rapport de synthèse et d'un "masterplan", résultat du travail réalisé depuis 2019.* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : « *En décembre 2018, l'avant-avant-projet de valorisation des places de la Gare et du Marché a été présenté au Conseil général. Cette première étape du projet de réaménagement des places de la Gare et du Marché avait pour but d'établir un diagnostic des contraintes, des besoins et des enjeux et de déterminer de manière générale le potentiel de valorisation de ce secteur central de La Neuveville. La place du Marché et la place de la Gare sont aujourd'hui peu accueillantes et mal qualifiées. En effet, leur fonction se limite principalement à la circulation et au stationnement de véhicules. Pourtant, ces espaces sont stratégiques pour notre commune car ils articulent le bourg médiéval, les rives du lac, la gare CFF ainsi que les quartiers est. En mars 2019, le Conseil général a approuvé un crédit de CHF 150'000.- pour la suite des démarches du projet de réaménagement des places de la Gare et du Marché. Le législatif ainsi que la Municipalité souhaitant ainsi revaloriser la place du Marché et le secteur Gare. Les objectifs généraux du projet ont été fixés : Aménager et développer le site dans le respect de la qualité paysagère et architecturale existante, en particulier le bourg et les jardins avec maisons de maître (périmètres ISOS). (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse). Rechercher une morphologie urbaine en harmonie avec la vieille ville et le patrimoine bâti existant. Mettre à disposition de nouvelles surfaces de logements / bureaux / surfaces commerciales très bien desservies par les transports publics. Faire de la place du Marché, un lieu de rencontre convivial en tenant compte du contexte historique et de son lien fonctionnel initial avec le port. Renforcer le rôle central du secteur gare en augmentant l'attractivité de l'espace public par des aménagements et une arborisation de qualité. Animer le secteur Est de la gare par le développement adéquat d'activités diversifiées (commerce, pôle médical, etc.) sans concurrence à la vieille ville. Améliorer et mettre en valeur les liaisons piétonnières avec le lac. Créer des liaisons piétonnières pour accueillir et guider les usagers vers les points d'intérêts principaux de la vieille ville. Limiter fortement le trafic motorisé et réduire le stationnement en surface afin de favoriser la mobilité douce. Créer de nouvelles capacités de stationnement en ouvrage pour les résidents de la vieille ville et les visiteurs en tenant compte des besoins futurs. Dès le démarrage du projet et lors des discussions préliminaires avec les représentants de l'office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) et le service des monuments historiques, il est apparu qu'il convenait de mettre en œuvre une procédure qualifiée adaptée garantissant un aménagement attractif pour la population et les visiteurs de La Neuveville, une bonne intégration dans un site au patrimoine exceptionnel ainsi que de bonnes conditions pour de futurs investisseurs. Le processus d'élaboration de la vision directrice sous forme d'ateliers a ainsi été préparé par la Municipalité et le bureau RWB avec l'appui de M. Pierre Feddersen. (architecte et*

urbaniste). Un cahier des charges de la procédure a ainsi été validé par le service des monuments historiques et des ateliers participatifs avec des experts issus des différents domaines touchés ont été organisés. Ainsi, en février 2020, un groupe de travail s'est réuni pour des journées d'ateliers. Une première journée d'ateliers a débuté par une visite du périmètre d'intervention. Cela a permis aux participants de prendre conscience du potentiel de valorisation important du secteur et d'identifier les atouts mais aussi les faiblesses du site. Ce groupe d'experts, composé de paysagiste, d'urbaniste et de spécialistes du patrimoine et de spécialistes en mobilité, s'est attelé à identifier les "trésors" et les "altérations" dans le périmètre d'intervention. Sur la base du travail de ces ateliers et après présentation des résultats aux groupes d'intérêts et à la population, une planification directrice pour l'aménagement de la place du Marché et du secteur Gare a été finalisée. Le Conseil municipal a le plaisir ce soir de présenter au Conseil général cette vision directrice, résultat du travail réalisé depuis 2019. Je laisse maintenant la parole au bureau RWB, M. Steven Quiquerez, pour la présentation de cette vision directrice. L'aboutissement d'une importante étape de concrétisation du réaménagement de la Place de la Gare et du Marché. Un projet d'avenir pour chaque Neuvevillois et Neuvevilloise. »

M. Steven Quiquerez, bureau RWB : présente la vision directrice des places de la Gare et du Marché. Il relève que c'est un projet très intéressant ainsi qu'une vision d'avenir. C'est un plaisir pour lui de présenter la démarche établie. Il passe en revue le plan de la présentation et poursuit en montrant le périmètre d'étude qui englobe le secteur de la Gare à la place du Marché. Il présente ensuite l'inventaire ISOS des sites bâtis protégés au niveau national et relève que La Neuveville est une ville protégée au niveau de l'ISOS. Cette condition était importante pour lancer la procédure. Il ajoute que le site de la Gare et de la place du Marché sont des sites sensibles, qui se situent aux portes de la vieille ville et aux bords des rives du lac. Il énumère les objectifs qui ont été fixés par la Municipalité, soit, l'urbanisation et le paysage qui est de réaménager les espaces publics du secteur et créer de nouvelles surfaces bien situées à proximité de la vieille ville et de la gare, tout en respectant les qualités patrimoniales et paysagères des composantes du site. L'espace public, afin de faciliter les liaisons entre la vieille ville, la centralité de la gare et le lac avec la place du Marché réaménagée comme pièce centrale du système. La mobilité, en créant des liaisons piétonnes afin de connecter la gare aux quartiers connexes en limitant le trafic motorisé et en relocalisant le stationnement de surface en ouvrage afin d'améliorer l'intermodalité de la place de la Gare. Il explique qu'au niveau du processus d'élaboration du projet, un groupe de travail s'est constitué de différents experts et deux journées d'ateliers ont eu lieu pour aboutir à une consultation des groupes d'intérêts et des propriétaires fonciers concernés par le projet. Suite au deuxième atelier, une présentation publique a eu lieu et les personnes concernées ont pu poser des questions. Il relève qu'avec ces ateliers et les rencontres avec les personnes ciblées, ils ont pu créer la vision directrice présentée ce soir. Le groupe de travail était composé de plusieurs intervenants dans les domaines du patrimoine, de l'urbanisme, de l'architecture, du paysagisme, de la mobilité, la technique, l'économie immobilière et la politique. Le bureau RWB Berne SA s'est occupé du secrétariat, de l'organisation et de la formalisation et M. Nicolas Grandjean, de la gestion de projet et de la communication. Il ajoute que les groupes d'intérêts étaient composés des représentants de la commission de la gestion du territoire, la société de développement de La Neuveville, l'Association de la vieille ville de La Neuveville, Patrimoine bernois, CarPostal, la Coop, La Poste et les CFF ainsi que les propriétaires fonciers inclus dans le périmètre d'intervention. Une soixantaine de personnes ont participé à la présentation publique. L'OACOT a approuvé la démarche mais n'a pas participé au processus. M. S. Quiquerez poursuit par le constat des trésors de La Neuveville qui sont : le bâtiment emblématique de la Cave de Berne, le port, sa rangée d'arbres et ses murs, les passages sous-voies, l'ancienne gare, l'Erable d'Espagne, les murs du quai de chargement, les vues sur le lac, le front bâti de la vieille ville, le secteur des Epancheurs avec ses jardins et courettes, le bâtiment des Epancheurs-Cinéma, les maisons de maître et leurs jardins et l'Avenue des Collonges, ses murs et ses grands arbres. Il ajoute que la vision est de préserver ces trésors. Il relève aussi les altérations du site qui sont : le pavillon Avec, le bâtiment de la Poste et ses alentours, le Pavillon Vert, le bâtiment de la Coop et ses installations de livraison et les places de stationnement, la place du Marché pleine de voitures stationnées, le transformateur, les murs anti-bruit de l'autoroute, le stationnement et la déchetterie. Il relève que le but est d'identifier les altérations afin de les corriger pour trouver un site attractif. Il poursuit en indiquant que les idées maîtresses de ce projet sont l'urbanisme, le paysage, le patrimoine et l'espace public qui sont réparties en trois secteurs identitaires qui sont la place piétonne : place de détente et de rencontre en lien avec la vieille ville, le Pôle de gare : interface multimodale, centre d'activités et Rue jardins : quartier résidentiel. Il poursuit par le réaménagement de la place du Marché afin de rendre l'espace en priorité à l'usage des piétons, les aménagements permettant l'embellissement du secteur et la valorisation du patrimoine paysager et historique exceptionnel ainsi que les aménagements favorisant la mobilité douce sur l'ensemble du secteur. Pour la mobilité, il en va de la planification d'une interface de transports multimodale sur la place de la Gare permettant l'orientation des usagers vers les différents secteurs de la commune, un secteur doté de places de stationnement courte durée, pour les

pendulaires (P+R), pour les futurs usagers (habitants, bureaux, commerces) et si possible pour les riverains de la vieille ville et la piétonisation de la place du Marché et le redimensionnement du stationnement en surface réalisés par étape, à la condition que des solutions soient trouvées pour la relocalisation du stationnement. Pour l'environnement, il s'agit d'un renforcement de la présence du végétal afin de lutter notamment contre les îlots de chaleur et de répondre aux enjeux liés au réchauffement climatique et à la protection de l'environnement tout en offrant un cadre agréable aux usagers. Il présente le plan du Masterplan ainsi que des photos de la maquette qui a été réalisée pour le projet. Il indique les différentes phases de la mise en œuvre de la vision directrice, qui sont : la planification/mise en œuvre spécifiquement par secteur, la définition de règles d'affectation du sol et de constructions dans la révision du plan d'aménagement local et l'organisation de concours pour la requalification des espaces publics et les futures constructions. Les étapes seront d'abord la création de la vision directrice, l'organisation et le déroulement du concours d'espace public, le développement du projet, la demande de permis de construire et la réalisation en plusieurs étapes. Il rappelle les démarches effectuées, soit courant 2018, une étude de faisabilité pour la valorisation de la place du Marché et du secteur de la Gare a été réalisée, en décembre 2018, il y a eu une présentation de l'étude de faisabilité au Conseil général, en mars 2019, une demande de crédit de CHF 150'000.- pour la planification a été approuvée, de février-juin 2020, la vision directrice a été établie, en août 2020, elle a été approuvée par le Conseil municipal et finalement en septembre 2020, la vision directrice est présentée au Conseil général. Il continue par la suite des démarches prévues qui planifiées dès l'autonome 2020 en débutant par la stratégie de la mise en œuvre de la vision directrice, ensuite en décembre 2020, il y aura une présentation de la stratégie de mise en œuvre et une éventuelle demande de crédit pour la poursuite des études. Il est projeté qu'en 2021, il se fera une recherche d'investisseurs et le lancement des concours et pour terminer en 2022 par le choix des projets sur les concours et le lancement des demandes d'autorisation / et réalisation de différents projets. Il termine et reste à disposition pour toutes questions.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : remercie M. Steven Quiquerez pour cette présentation de la vision directrice. Il trouve important que chacun ait pu prendre connaissance de la vision de l'ensemble des démarches. Il ajoute que c'est une place compliquée avec beaucoup de contraintes et relève que les démarches ont été entreprises dans l'ordre afin d'aboutir à un projet réel à terme. Il donne ensuite la parole aux conseillers généraux pour d'éventuelle question.

Mme V. Stöpfer, PSN : remercie M. S. Quiquerez pour la présentation claire. Elle indique que dans le secteur 4 du Masterplan à la place de la Gare, il avait été imaginé un chauffage à distance. Elle souhaite savoir si cette idée est envisagée.

M. S. Quiquerez, bureau RWB : répond que cette idée n'est pas écartée mais indique qu'au niveau ISOS, la cheminée peut être une contrainte.

Mme S. Orha, FOR : demande s'il serait possible d'enterrer le chauffage à distance afin d'avoir moins de contrainte avec la cheminée.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : répond que cette alternative n'est pas exclue et que le chauffage pourrait être construit en dessous d'un bâtiment.

Mme D. Bloch, PSN : souhaite savoir si des objectifs élevés en terme de consommation d'énergie sont déjà donnés.

M. S. Quiquerez, bureau RWB : répond que les exigences n'ont pas encore été fixées, mais il est évident qu'il va être tenu compte de l'impact environnemental.

M. A. Guillaume, FOR : demande si dans le projet, il est prévu d'enterrer l'autoroute.

M. S. Quiquerez, bureau RWB : indique que cette demande est une contrainte liée aux coûts. Il est ici traité ce qui est maîtrisable par la Commune et cela n'en fait pas partie.

M. A. Guillaume, FOR : souhaite savoir quelle a été la réaction des groupes d'intérêts consultés.

M. S. Quiquerez, bureau RWB : informe que l'accueil a été positif. Il y a eu beaucoup de questions relatives aux places de stationnement.

Mme D. Bloch, PSN : demande quand est-ce qu'il sera le bon moment afin de fixer des objectifs énergétiques pour le chauffage à distance.

M. S. Quiquerez, bureau RWB : précise que cette vision actuelle reste au sein de la Commune. Il ajoute que des exigences Minergie peuvent être mises en place dans un plan de quartier.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique que d'autres endroits pour le chauffage à distance sont en cours d'évaluation.

M. M. Hofstetter, FOR : souhaite savoir si la déchetterie changera de place.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que pour l'instant la déchetterie restera à son emplacement actuel ou elle pourra éventuellement être déplacée au bâtiment de la voirie.

M. M. Hofstetter, FOR : relève que dans le Masterplan, au secteur 3, ce sont des jardins de propriétés privées. Il demande qui va intervenir dans le projet, si c'est la commune ou le canton.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que rien ne sera touché dans ce secteur-là.

M. C. Nicolet, FOR : trouve intéressant la démarche mise en œuvre pour intégrer les parties prenantes. Il souhaiterait connaître les gros enjeux, challenges à relever afin d'avancer rapidement sur ce projet. Il demande à connaître les points bloquants à ce projet.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : relève que cette démarche n'est pas habituelle et passe la parole à M. S. Quiquerez afin de répondre à la question.

M. S. Quiquerez, bureau RWB : explique que l'idée est de faire des démarches de planification qui pourraient devenir des points bloquant au projet comme des oppositions aux demandes de permis de construire ou d'éventuelles demandes exigeantes des autorités cantonales voire fédérales. Il ajoute que les éléments bloquants peuvent aussi prendre du temps et ralentir le projet.

M. M. Burdet, PLR : demande à savoir si à ce stade la Coop et la Poste ont déjà donné un avis quant au fait de suivre ce projet.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que la Coop et la Poste ont participé aux ateliers. Il relève que ces deux entreprises ont été enthousiasmées par la démarche et sont rentrées en discussion. Des rencontres vont encore avoir lieu ces prochaines semaines afin de poursuivre les discussions. Il ajoute que les démarches sont en cours, le dialogue est ouvert et il y a un fort potentiel de travail en commun pour aboutir au résultat souhaité avec ces partenaires.

Mme M. Ram-Zellweger, FOR : souhaite savoir si la commission de l'énergie a été consultée pour la mise en place et l'implantation du chauffage à distance et, si non, pour quelles raisons cela n'aurait pas été le cas.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe qu'il est entré plusieurs fois en discussion avec son collègue M. A. Binggeli à ce sujet et il propose de lui laisser la parole en sa qualité de président de la commission de l'énergie et responsable du chauffage à distance.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : répond que la commission de l'énergie est restée en contact avec ce projet, en rappelant à chaque fois qu'il serait prévu d'éventuellement d'implanter le chauffage à distance à cet endroit, mais l'étape suivante n'a pas encore été entamée pour définir concrètement l'emplacement. Il précise que la commission de l'énergie n'est pas vraiment partie prenante du projet car il est mené par le service de la gestion du territoire.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : poursuit en indiquant que le service de la gestion du territoire a invité la commission de l'énergie en 2017 à participer au projet de l'aménagement de la place de la Gare. De plus, il rappelle à Mme Ram-Zellweger qu'elle fait partie de la commission de l'énergie.

Mme M. Ram-Zellweger, FOR : informe que dans le cadre de la commission de l'énergie, elle n'a pas eu d'autres informations relatives ce projet.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : remercie à son tour M. S. Quiquerez pour sa présentation.

Le Conseil général prend acte de cette présentation.

4. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 454'100.- TTC pour l'achat de la parcelle no 1312 d'une contenance de 1'228 m2 située dans le périmètre d'aménagement des places de la Gare et du Marché : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « La parcelle no 1312 d'une contenance de 1228 m2, située à l'est de la poste, a été vendue par les CFF à un propriétaire privé en 2015. Cette parcelle est située dans un périmètre de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) pour lequel des objectifs de sauvegarde ont été fixés. Dans le cadre d'une demande préalable pour la construction d'un immeuble sur ce terrain, le service des monuments historiques, dans sa prise de position, a clairement indiqué, qu'un projet individuel ne pourrait pas être approuvé et qu'il convenait d'envisager une procédure qualifiée (concours d'architecture ou mandats d'étude) pour garantir le respect des objectifs de sauvegarde ISOS. Parallèlement, en mars 2019, le Conseil général a approuvé un crédit de CHF 150'000.- permettant la poursuite des démarches concernant le réaménagement des places de la Gare et du Marché. Le résultat du travail accompli et de la procédure participative organisée au mois de février 2020 sera présenté le 30 septembre 2020 au Législatif neuvevillois. Cette planification a été établie avec la participation du Service des monuments historiques et d'un groupe de spécialistes en matière de patrimoine. Des experts en mobilité, urbanisme et architecture ont également apporté leur concours lors de ces ateliers. Le projet élaboré tient donc compte de tous les différents domaines touchés par cette planification. Il ressort du Masterplan (planification directrice), élaboré lors des ateliers des 7 et 11 février 2020, que la planification de tout le périmètre d'étude doit tenir compte du bâti existant, des évolutions souhaitées et d'une coordination entre les différents secteurs définis. Ainsi, pour la parcelle no 1312 et en continuité des jardins existants au sud des maisons de maître longeant l'avenue des Collonges, il est prévu de l'affecter à des besoins publics avec le maintien prédominant du végétal. Selon les discussions avec le Service des monuments historiques, l'intégration d'un bâtiment pavillonnaire sur la parcelle no 1312 est possible. L'enjeu du secteur de la gare est d'offrir un espace public multifonctionnel et de qualité. La parcelle no 1312 est située à un emplacement stratégique et son acquisition permettra à la Commune de valoriser le domaine public en créant des espaces d'accueil, de détente et des espaces verts de qualité en lien avec la création de nouveaux bâtiments le long du plateau de la gare. L'étude de marché établie par le bureau Wüstpartner propose un scénario d'affectation prévoyant la création de surfaces commerciales et administratives ainsi que la réalisation de petits logements sur le plateau de la gare. Une densification sur la place de la Gare justifiera la création d'un espace offrant une respiration visuelle et végétalisée sur la parcelle no 1312. La Commune a donc un intérêt public à l'acquisition de ce terrain situé à l'angle d'un îlot de verdure qui permettrait de recréer un espace vert public en cohérence avec les jardins adjacents, mais également d'y implanter un bâtiment pavillonnaire à l'usage public. La parcelle no 1312 représente une surface de 1228 m2, actuellement affectée en zone des abords de la vieille ville et pour laquelle de nouvelles prescriptions tenant compte de l'inventaire ISOS devront être intégrées dans la réglementation fondamentale. Le prix d'achat défini par le Conseil municipal est de CHF 360.- du m2, soit un montant de 442'080.- hors frais de notaire et de registre foncier. Le crédit demandé se monte ainsi à CHF 454'100.- TTC, avec les frais de notaire et de registre foncier inclus. L'aménagement de ce secteur devra faire l'objet d'un concours d'espace public qui, selon la procédure définie lors des ateliers, débouchera sur une demande de permis de construire. La réalisation se fera en plusieurs étapes dont l'ordre reste encore à définir. La commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement cette demande de crédit. La commission des finances est d'accord avec l'achat du terrain, mais pas à ce prix qu'elle considère comme étant trop élevé. Le Conseil municipal a préavisé favorablement cette proposition et recommande au Conseil général de bien vouloir approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 454'100.- TTC pour l'acquisition de la parcelle no 1312. L'achat de ce terrain, l'organisation d'un concours d'espace public, la rénovation de l'ancienne gare et la démolition de l'ancienne halle aux marchandises constitueront un signal fort de la volonté des autorités neuvevilloises de développer un projet de qualité pour les places de la Gare et du Marché. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que le message adressé au Conseil général est assez complet. Il ajoute que la présentation des places de la Gare et du Marché contient une vision directrice et un Masterplan avec au centre, un poumon de verdure pour les Neuvevillois-e-s avec un urbanisme intelligent, qui tient compte de la situation de la planète actuelle. Il relève que la commission de la gestion du territoire a approuvé favorablement ce rachat. Le prix a été rediscuté avec le propriétaire du terrain suite à la remarque de la commission des finances qui trouve ce prix trop élevé. Il rappelle que la fourchette basse des prix des terrains suisses se situe entre CHF 200.- et CHF 400.- / m² et la fourchette haute se situe entre CHF 600.- et CHF 800.- / m². Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Longo, vice-président, PLR : « 13 12 ou 1312, quel beau chiffre pour une parcelle d'un projet de construction aussi important pour la Neuveville. Le PLRN remercie la gestion du territoire et son représentant au Conseil municipal, M. Ferrier pour la présentation de ce soir et l'avancée qui est faite sur ce dossier, nous l'espérons, prometteur à l'image d'autres dossiers récemment aboutis. Néanmoins, Le PLRN s'est questionné au sujet du préavis de la commission des finances qui a jugé le prix trop élevé pour l'acquisition de ce terrain. Ce préavis a été émis pour permettre une seconde négociation, en présence des représentants du dicastère des finances et de la gestion du territoire M. Kurth et M. Ferrier, qui n'a pas donné d'autre résultat que celui qui nous est soumis ce soir. De ce fait, le PLRN soutient l'achat du terrain et le prix de CHF 454'100.- TTC à la charge de la Commune. Nous sommes conscients que cette somme est conséquente, à l'image du projet qui attend La Neuveville. Cet achat permettra aussi une plus grande liberté à la Commune sur cette parcelle, jusqu'à maintenant privée. Les enjeux de cette parcelle sont clairs. Offrir un espace public multifonctionnel est une priorité quand on parle du quartier de la gare. De par son emplacement stratégique, il nous paraît peu concevable de ne pas pouvoir inclure ce point stratégique dans le projet des places de la Gare et du Marché. Ce soir, en acceptant ce crédit, nous pouvons consolider les bases d'un projet ambitieux auquel nous devons encore débattre j'en suis sûr. Nous montrons ainsi notre soutien à la gestion du territoire et à la cohésion des partis pour l'avenir de La Neuveville. Nous saluons aussi la collaboration avec le dicastère des finances pour les négociations qui ont abouti à un accord avec le propriétaire privé. »

Mme C. Känel, FOR : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, lorsque j'ai été informée en août dernier du projet de rachat de cette parcelle végétale, en plein cœur de notre cité, j'ai tout de suite été enthousiaste. Quelle superbe opportunité pour ce secteur de la Gare ! La Neuveville est un bijou avec un point faible : le manque d'espace vert, particulièrement en son centre. Acquérir un tel terrain, pour les besoins publics est une chance pour la Commune et sa population. La commission de la gestion du territoire a préavisé favorablement la demande de crédit à l'unanimité. Le Conseil municipal et le parti Forum neuvevillois, appuient cette proposition. Se pose légitimement la question du prix d'achat au m². J'ai une tendance naturelle à être économe et le contrôle des dépenses me préoccupe sincèrement. Il s'agit de notre argent à tous. Depuis mon premier Conseil général, je vois passer des crédits d'engagement avec de gros montants. Pour le citoyen lambda, au regard de nos budgets privés, les coûts engagés par la Commune paraissent souvent bien élevés. Pour cette dépense, je suis intimement convaincue de sa pertinence. Et ce, pour 2 raisons : premièrement, cette demande concerne l'acquisition d'un espace vert. A mon sens, il n'y a rien de plus tangible que la terre alors cet investissement fait vraiment sens. Deuxièmement, CHF 360.- / m² se situe dans la fourchette basse des prix de vente en Suisse. Ce tarif a d'ailleurs déjà été appliqué par la Commune dans d'autres situations les années précédentes. Cet espace public constituera un beau cadeau pour le bien commun : un poumon vert pour les Neuvevillois. Prenez donc une bonne respiration et votez cette demande avec votre tête, mais surtout, avec votre cœur. Pour les raisons évoquées, je crois sincèrement qu'il est possible d'être totalement persuadé du bien-fondé de ce rachat, et à ce prix. Finalement, je tiens à remercier les Conseillers municipaux qui ont participé à la réussite de cet accord. Je vous remercie de votre attention. »

M. C. Schori, PSN : souhaiterait savoir sur quelle base le prix du rachat de CHF 360.- /m² a été défini.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que le terrain a été payé beaucoup plus cher par le propriétaire qui, par la suite a découvert qu'il ne pouvait pas en faire un terrain à rentabilité comme les entrepreneurs le souhaitent avec les mesures ISOS. Il ajoute qu'ils sont rentrés en discussion sur plusieurs aspects pour un accord et le prix de CHF 360.-/m² semble être un prix adéquat. Il passe la parole à M. A. Kurth, avec qui il a négocié avec le propriétaire.

M. A. Kurth, conseiller municipal : ajoute que c'est l'offre et la demande qui détermine le prix d'un terrain. Il informe que la deuxième négociation entreprise en présence de M. C. Ferrier n'a pas été fructueuse par rapport au prix souhaité par la commission des finances. Il termine en indiquant que le prix est justifié par rapport à l'enjeu.

M. C. Schori, PSN : Il souhaite connaître les conséquences d'un éventuel refus de ce point par le Conseil général.

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique que comme mentionné sur le Masterplan, ce terrain central est maître de l'aménagement de ce projet. Si ce crédit ne devait pas être accepté ce soir, d'autres gens sont intéressés par ce terrain et il y a un risque de le perdre et de ne pas réaliser ce qui est prévu

de faire sur cette place. Il relève que l'achat de ce terrain va permettre de donner un premier coup d'envoi à la place de la Gare, qui sera suivi par la rénovation de la gare actuelle.

M. C. Schori, PSN : indique qu'au nom du Parti socialiste neuvevillois, l'acceptation de ce montant permettrait de garantir cet espace vert et d'aller de l'avant dans ce dossier.

M. A. Guillaume, FOR : précise que la position de la commission des finances qui a été résumée dans le message du Conseil municipal. Il estime que l'achat de cette parcelle est d'une importance stratégique dans l'aménagement de la place de la Gare et du secteur. Il ajoute que le prix de vente est relativement élevé et que l'idée était de donner mandat à l'administration communale et au Conseil municipal pour une deuxième négociation. Il remercie le Conseil municipal pour cette démarche, qui n'a malheureusement pas eu le succès escompté. Il relève qu'un refus de cet achat aurait pour conséquence des difficultés supplémentaires dans ce projet d'aménagement. Il termine en ajoutant que même si le prix est élevé, il propose d'aller de l'avant et d'accepter ce crédit qui donnera plus de souplesse dans le futur aménagement de la place de la Gare.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 454'100.- TTC requise.**

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC pour la mise en provisoire des lignes MT 16 kV comprenant un groupe électrogène de 100 kVA sur remorque pour la station transformatrice « Ruveau » : décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Les infrastructures existantes de la station MT/BT Ruveau sont en fin de vie. De ce fait, les cellules de comptage et de couplage moyenne tension doivent être mises en provisoire. Cela permettra à nos services de manœuvrer les appareils en toute sécurité, afin de garantir un approvisionnement sûr et durable en énergie électrique dans notre Commune. INFRASTRUCTURE A ASSAINIR - Station MT/BT "Ruveau" : La station Ruveau, située au Chemin de Ruveau 1, se trouve dans un état nécessitant, de suite, un assainissement des cellules moyenne tension, afin de permettre une manipulation en sécurité et fiable. Les moyens de manipulations MT/BT ne sont plus fonctionnels et ne correspondent plus aux normes en vigueur. De plus, nous ne sommes plus en mesure de remplacer les pièces défectueuses, car celles-ci ne sont plus fabriquées. En vue d'une rénovation complète de la station Ruveau, de la future rénovation de la station Vervas et du futur déplacement de câbles souterrains MT "Ruveau – Mon Repos", nous devons, pour ces raisons, mettre en situation provisoire la station Ruveau.

Tableau récapitulatif du crédit d'engagement

Libellé	Montant (CHF)
Cellules moyenne tension	60'000
Groupe électrogène	90'000
Génie civil	30'000
Main d'œuvre interne au service	40'000
Divers et imprévus	10'000
Total TTC	230'000.00

Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver le crédit qui lui est soumis. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : « Ce soir vous allez vous prononcer sur trois objets très coûteux mais nécessaires. L'électricité, c'est un peu comme l'eau, elle est là et on s'en sert, mais la plupart d'entre nous ne se rendent pas compte de la complexité des installations nécessaires à l'approvisionnement sur tout le territoire communal. Afin de garantir un approvisionnement à long terme sans panne, digne de notre époque en matière de sécurité et permettant de continuer la modernisation de notre réseau électrique, nous devons effectuer ces transformations. Avec ces trois projets, nous sommes dans la phase finale du renouvellement des stations transformatrices qui sera terminée à l'horizon 2022 avec le démantèlement de Ruveau et la libération du terrain dont la Commune pourra disposer par la suite. Je rappelle également que la station de la place de la Liberté avait lâché quelques semaines avant sa réfection et on avait dû mettre une station provisoire pendant

plusieurs semaines. Je profite de vous présenter M. Sébastien Gallet, notre nouveau chef d'exploitation du service de l'équipement qui va vous présenter les détails de ces trois projets. Il rappelle également que les conseillers généraux ont tous reçu une invitation afin de venir visiter la station transformatrice de Ruveau et seules quatre personnes y ont participé. Il trouve donc judicieux que M. S. Gallet, chef d'exploitation, fasse ce soir une présentation de l'état de vétusté de ces trois stations.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : présente les stations transformatrices de Ruveau, Chavannes et Vervas afin montrer par diverses photos et explications la vétusté des installations actuelles. Il montre également comment vont se présenter les nouvelles installations.

M. A. Binggeli demande l'entrée matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme V. Stöpfer, PSN : « Le PSN reconnaît l'urgence des travaux d'assainissement de la station Ruveau. Les infrastructures MT-BT doivent impérativement être rénovées aux normes de sécurité actuelles et pouvoir être manipulées en toute sécurité par les électriciens communaux. Cet approvisionnement est stratégique pour notre commune. Je salue aussi le fait de la déplacer au sud de la parcelle afin d'utiliser cette dernière à d'autres fins. Le PSN accepte le crédit demandé pour la mise en provisoire de cette station électrique. Il en va de même pour l'assainissement des stations transformatrices de Chavannes et de Vervas. »

M. A. Schleppey, FOR : « Se basant d'une part sur les débats et les décisions des commissions de l'équipement et des finances et s'appuyant également sur l'importance, le bien-fondé et l'urgence de ces travaux, il est primordial d'accepter ces trois crédits de rénovation. Les informations données ce soir par M. Sébastien Gallet sur l'état actuel de ces stations montrent clairement la nécessité de ces travaux. Le groupe Forum vous demande donc d'accepter ces trois crédits. »

M. L. Longo, vice-président, PLR : « Les points 5,6 et 7 sont cruciaux pour l'approvisionnement en électricité de la Commune de La Neuveville. La rénovation de ces installations va permettre une utilisation sécurisée des points importants d'alimentation électrique. Le 17 septembre 2020, nous étions toutes et tous conviés à une visite de la station transformatrice "Ruveau" pour constater "la fin de vie" de l'installation. Au final, seulement quatre conseillers présents sur place ont pu se rendre compte de l'ampleur de la vétusté de l'installation et de l'urgence dans laquelle nous sommes actuellement. Au nom du parti, je remercie le service technique pour cette visite sécurisée des lieux en septembre dernier et la présentation de ce soir. La somme à déboursier ce soir pour ces trois projets est plus que conséquente, et montre une réelle volonté d'avancer sur ce projet aux allures de patate chaude du Conseil municipal. Nous saluons le fait que le service technique et son responsable s'attèlent sérieusement et rapidement à la remise en état de notre réseau électrique en collaboration avec les fournisseurs externes d'électricité. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC requise.**

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 205'000.- TTC pour l'assainissement de la station transformatrice « Chavannes » : décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Les infrastructures de transport et de transformation de l'énergie électrique nécessitent non seulement un entretien régulier, mais également un remplacement lorsque les durées de vie technique et d'utilisation sont atteintes. Afin de garantir un approvisionnement sûr et durable en énergie électrique dans notre Commune, nos services évaluent régulièrement l'état des infrastructures et planifient, de façon proactive et sur de longues périodes, l'assainissement ou le remplacement de celles-ci. INFRASTRUCTURE A ASSAINIR - Station MT/BT "Chavannes" : La station Chavannes, située au Chemin de Chavannes 39, se trouve dans un état nécessitant un assainissement complet. Les moyens de manipulations MT/BT ne sont plus adéquats et ne correspondent plus aux normes en vigueur. L'électricité étant en constante évolution, nous ne sommes plus en mesure de remplacer des pièces défectueuses, car celles-ci ne sont plus fabriquées. Pour toutes ces raisons, la station doit être entièrement assainie.

Tableau récapitulatif crédit d'engagement :

Libellé	Montant (CHF)	Remarque
Travaux d'ingénieurs	11'500.00	Génie électrique
Station provisoire - Chavannes	15'000.00	
Transformateur 630 kVA et cellules MT-Chavannes	130'511.85	Inclus pose, raccordement et mise en service
Adaptation des locaux - Chavannes	11'000.00	Travaux de maçonnerie, peinture, éclairage
Eclairage public - Chavannes	5'000.00	Mise aux normes de la distribution d'énergie
Main d'œuvre interne au service	11'500.00	
Divers et imprévus	20'000.00	
Arrondi	488.15	
Total TTC	205'000.00	

Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver le crédit qui lui est soumis. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe que cet assainissement est la suite du projet et laisse la parole à M. S. Gallet, chef d'exploitation pour une présentation de la station.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : fait une brève présentation sur l'état actuel de la station transformatrice "Chavannes" ainsi que du projet de rénovation.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote: **à l'unanimité, le Conseil général accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 205'000.- TTC requise.**

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 175'000.- TTC pour l'assainissement la station transformatrice « Vervas » : décision (A. Binggeli)

Message du Conseil municipal : « Les infrastructures de transport et de transformation de l'énergie électrique nécessitent non seulement un entretien régulier, mais également un remplacement lorsque les durées de vie technique et d'utilisation sont atteintes. Afin de garantir un approvisionnement sûr et durable en énergie électrique dans notre Commune nos services évaluent régulièrement l'état des infrastructures et planifient, de façon proactive et sur de longues périodes, l'assainissement ou le remplacement de celles-ci. INFRASTRUCTURE A ASSAINIR - Station MT/BT "Vervas" : La station Vervas, située au chemin des Prés-Guëtins 31, se trouve dans un état nécessitant un assainissement complet. Les moyens de manipulations MT/BT ne sont plus adéquats et ne correspondent plus aux normes en vigueur. L'électricité étant en constante évolution, nous ne sommes plus en mesure de remplacer des pièces défectueuses, car celles-ci ne sont plus fabriquées. Pour toutes ces raisons, la station doit être entièrement assainie.

Tableau récapitulatif du crédit d'engagement :

Libellé	Montant (CHF)	Remarque
Travaux d'ingénieurs	11'500.00	Génie électrique
Station provisoire - Vervas	15'000.00	
Transformateur 630 kVA et cellules MT-Vervas	107'072.95	Inclus pose, raccordement et mise en service
Adaptation des locaux - Vervas	9'500.00	Travaux de maçonnerie, peinture, éclairage
Eclairage public - Vervas	5'000.00	Mise aux normes de la distribution d'énergie
Main d'œuvre interne au service	11'500.00	
Divers et imprévus	15'000.00	

Arrondi	427.05	
Total TTC	175'000.00	

Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver le crédit qui lui est soumis. »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : indique qu'après Chavannes, ils s'occuperont de la station de "Vervas". Il rappelle que la station transformatrice "Vervas" est la plus ancienne.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : fait une brève présentation sur l'état actuel de la station transformatrice "Vervas" ainsi que sur le projet de rénovation.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la discussion n'étant pas requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 175'000.- TTC requise.**

8. Crédit d'engagement de CHF 106'000.- TTC pour la rénovation des toilettes publiques du sous-voies au sud de la Tour de Rive – Décompte final : information (C. Ferrier)

M. L. Longo, vice-président, PLR : prend la direction des débats sous ce point, dès l'instant où le président va prendre part à la discussion.

Message du Conseil municipal : « Dans sa motion déposée le 14 mars 2018, M. Jean-Pierre Latscha, au nom de Forum neuvevillois, a demandé au Conseil municipal de prévoir le remplacement des sanitaires compte tenu de leur vétusté. Le 13 juin 2018, le Conseil général a approuvé la motion. Un projet définitif a ensuite été élaboré par le service de la gestion du territoire et des estimatifs des coûts ont été établis. Lors de sa séance du 20 mars 2019, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 106'000.- TTC pour rénover les toilettes publiques du sous-voies au sud de la Tour de Rive. Cette réfection a impliqué les travaux suivants :

- démolition des murs de séparation et reconstruction de ceux-ci pour adaptation principalement aux personnes à mobilité réduite ;
- pose de nouveaux appareils sanitaires en inox "haute sécurité" ;
- mise en place d'un nouveau carrelage et réfection de la peinture ;
- nouvelles portes d'entrée avec système de fermeture nocturne automatique ;
- différents travaux électriques.

Les travaux ont été réalisés de début septembre à mi-novembre 2019 et ont entraîné approximativement un mois de retard. La réception de l'ouvrage a quant à elle eu lieu le 10 décembre 2019 et aucun défaut majeur n'a été constaté.

Décompte final :

Domaine		Crédit approuvé	Décompte final	Différence
Maçonnerie, carrelage	CHF	24'000.00	21'745.00	-2'255.00
Sanitaires	CHF	41'000.00	34'791.10	-6'208.90
Electricité	CHF	6'000.00	5'222.00	-778.00
Serrurerie	CHF	23'000.00	28'486.25	5'486.25
Divers et imprévus-12%	CHF	12'000.00	2'947.55	-9'052.45
TOTAL TTC		106'000.00	93'191.90	-12.808.10

Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 106'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : « C'est avec plaisir et reconnaissance que j'ai pris note du décompte final qui met ainsi un terme à la motion que j'avais déposée lors de la séance du 14 mars 2018. Je suis ravi de constater que le crédit initial n'a pas été utilisé à 100 % et qu'un montant de plus de CHF 12'000.- reste dans la caisse communale. Je tiens à remercier vivement le responsable du

dicastère de la gestion du territoire, M. Christian Ferrier, ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la réalisation de ces travaux. Permettez-moi tout de même de relever deux "ombres au tableau" : avec de magnifiques toilettes "haute sécurité", il serait judicieux d'améliorer également le sous-voie qui est d'une tristesse infinie en le rénovant et en modifiant l'éclairage plus que vétuste. Régulièrement, le personnel chargé de l'entretien de ces lieux les découvre dans un triste état, supports papier et serrures des portes vandalisés. Un seul exemple : pour ressortir, ce n'est pas la poignée qu'on utilise mais un grand coup de pied dans la porte. Pour l'anecdote, mon vice-président peut vous confirmer mes dires, lui qui est resté enfermé récemment à cause d'une serrure vandalisée! »

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

9. Crédit d'engagement de CHF 567'000.- TTC pour la réfection du chemin des Côtes Bugnot comprenant les infrastructures (conduites d'eaux usées, réseau d'électricité et téléreau) et les superstructures (revêtement) – Décompte final : information (C. Ferrier)

Message du Conseil municipal : « Depuis de nombreuses années, les infrastructures et superstructures du chemin des Côtes Bugnot (partie est) étaient en très mauvais état et nécessitaient une réfection complète. Lors de sa séance du 14 mars 2018, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 567'000.- TTC pour assainir entièrement la partie est du chemin des Côtes Bugnot. Pour l'élaboration du projet et la gestion du chantier, il a été décidé de travailler avec le bureau d'ingénieurs civils ATB, celui-ci ayant déjà élaboré l'avant-projet et établi les estimatifs des coûts pour la demande de crédit. Par conséquent, un mandat lui a été donné. Le Syndicat de communes Service des eaux TLN a pris à sa charge tous les frais liés au remplacement de la conduite d'eau potable et a participé aux coûts de génie civil. Certains riverains ont profité des travaux pour assainir leurs raccordements, ceci entièrement à leur charge. Les travaux ont été réalisés d'avril à mi-juillet 2019 et ce conformément à la planification établie. La réception de l'ouvrage a quant à elle eu lieu le 4 novembre 2019 et aucun défaut majeur n'a été constaté.

Décompte final :

Domaine		Crédit approuvé	Décompte final	Différence
Preuves à futur	CHF	2'500.00	2'625.00	125.00
Chaussée	CHF	207'500.00	202'233.60	-5'266.40
Canalisations	CHF	100'000.00	58'451.25	-41'548.75
Réseau électrique et TV	CHF	257'000.00	265'342.75	8'342.75
TOTAL TTC		567'000.00	528'652.60	-38'347.40

Les coûts liés au bureau d'ingénieurs civils ATB se montent à CHF 34'822.55 TTC et sont compris dans le tableau du décompte final. Les coûts liés aux canalisations sont nettement inférieurs en raison d'une simplification du projet pour ce secteur. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 567'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : ajoute que le total des coûts est en dessous du crédit d'engagement qui avait été voté.

M. L. Longo, vice-président, PLR : « Le PLRN souligne la bonne gestion et collaboration avec le Syndicat des eaux TLN pour la réfection du chemin des Côtes Bugnot. Le décompte présenté ce soir ne peut que confirmer cet avis. »

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

10. Crédit d'engagement de CHF 451'974.45 représentant la part de La Neuveville à l'assainissement du chauffage et de l'isolation thermique du Collège du District – Décompte final : information (I. Moeschler)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 25 juin 2014, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 451'974 TTC. La Commune de La Neuveville a participé aux frais selon la clef de répartition des frais scolaires (en annexe) pour un montant de CHF 309'656.05 et à la totalité des frais de l'installation photovoltaïque de CHF 119'507.55 pour un

total de CHF 429'163.60, soit 5 % de moins que le budget initial. Le nouveau chauffage est en fonction depuis plusieurs années déjà et il répond à tous points de vue à nos attentes. Avec un peu de recul, nous constatons une économie moyenne de CHF 5'000.- sur l'approvisionnement (Pellet versus mazout) et une économie moyenne de CHF 4'000.- en électricité. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 451'974.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : informe que le crédit est en dessous du montant demandé et remercie particulièrement M. Romain Lachat, concierge principal du Collège secondaire, qui a collaboré de très près à ces travaux et qui a permis de réduire les coûts.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

11. Crédit d'engagement de CHF 267'500.- TTC pour l'achat de tableaux interactifs et la création d'une salle d'informatique à l'école primaire – Décompte final : information (I. Moeschler)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 12 juin 2019, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 267'500.- TTC. Les travaux se sont déroulés pendant la semaine blanche et les camps de ski de février 2019. Nous relevons que toutes les entreprises ont très bien respecté les délais et que les élèves et les enseignants ont bénéficié des nouvelles infrastructures dès le premier jour de la rentrée scolaire de février. Le budget de CHF 267'500.- a été plus que respecté étant donné que la dépense finale se monte à CHF 201'846.-, soit 25 % de moins que l'enveloppe globale. Cette économie substantielle est due aux efforts consentis par nos fournisseurs lors de l'attribution des mandats et surtout au fait que nous n'avons pas eu de "mauvaises" surprises ou de plus-values inattendues. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 267'500.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message.

Le Conseil général prend acte du décompte final qui lui a été présenté pour information.

12. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Un sens à son engagement ! Elaboration de descriptions de postes pour les membres du Conseil municipal » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : « Cette motion demande de créer des descriptions de postes pour les membres du Conseil municipal ainsi que des organigrammes fonctionnels. Pour donner suite à cette intervention parlementaire, une délégation du Conseil municipal s'est entretenue avec le motionnaire. Lors de cette rencontre, M. C. Nicolet a pu prendre connaissance des outils législatifs communaux qui existent déjà et qui décrivent les devoirs des membres de l'Exécutif communal. Ces outils sont les suivants : Ordonnance d'organisation (contenant les deux organigrammes de l'organisation communale), Code de déontologie, Processus à suivre en cas de demandes ou de projets, Arrêté sur les dépenses. Après une discussion très constructive, il a été convenu que l'élaboration d'un descriptif de poste pour les membres du Conseil municipal devait rester une affaire interne aux partis et ne pas devenir un texte communal qui viendrait s'ajouter aux actes législatifs susmentionnés, texte dont la portée juridique ne serait pas claire. Pour faciliter le travail des partis, la Municipalité élaborera un document de base que les formations politiques pourront ensuite adapter selon leurs sensibilités propres. Ainsi, M. C. Nicolet va annoncer le retrait de sa motion, estimant que la solution trouvée lui convient. »

M. R. Matti, maire : donne la parole à M. Nicolet qui a une déclaration à faire.

M. C. Nicolet, FOR : « Cette motion se voulait complémentaire au nouveau règlement sur les indemnités des autorités communales, acceptée lors du Conseil Général du 17 juin 2020. Afin d'offrir une clarté dans la mission des femmes et des hommes qui s'investissent pour notre commune au niveau de l'Exécutif, j'ai demandé au Conseil municipal d'élaborer des descriptions de postes ainsi que des organigrammes fonctionnels très clairs et complets, ceci avec pour but de pouvoir les transmettre aux différents partis qui représentent nos concitoyens. Après une discussion, que je confirme, avoir été très constructive avec Monsieur le Maire, Mme I. Moeschler ainsi que notre Chancelier, il a été convenu qu'en lieu et place de documents officiels, compliqués à élaborer d'un point de vue juridique, que j'acceptais la proposition du Conseil municipal d'élaborer un document de base devant être remis

aux différents partis. Sous cette condition, j'accepte de retirer ma motion tout en remerciant le Conseil municipal d'avoir proposé cette alternative. Le but ultime énoncé dans cette motion était d'offrir un outil complémentaire aux partis afin de susciter l'intérêt de personnalités à s'engager pour notre cité. Avec 4 candidats à la Mairie et 13 au Conseil municipal, cet objectif est implicitement atteint à ma grande satisfaction. » Il ajoute qu'il attend ce document qui était prévu pour ce soir.

Mme I. Moeschler répond que ce document sera prêt pour la prochaine législature.

M. C. Nicolet, FOR : informe qu'il retire cette motion et attend avec impatience le document promis par le Conseil municipal.

Le Conseil général prend acte du retrait de cette motion.

13. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Paiement d'une partie des jetons de présence des élus au Conseil général, des commissions et des membres du Conseil municipal en bons "Oouh !" » (A. Kurth)

Position du Conseil municipal : « Les membres du Conseil général touchent déjà les premiers CHF 100.- en bons « Oouh » depuis 2019. Il est proposé d'accepter la motion du Parti socialiste de La Neuveville en introduisant les bons « Oouh » dans le paiement des jetons de présence de la façon suivante :

Conseil général CHF 100.- (en vigueur depuis 2019)

Commissions CHF 100.- (dès 2021)

Conseil municipal CHF 500.- (dès 2021)

Le Conseil municipal propose d'accepter la motion. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : relève que le Conseil général reçoit déjà depuis quelques temps des bons « Oouh ! » et que le calcul a été fait au prorata par rapport au nombre de séances et de commissions que les Conseillers municipaux devront accomplir. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois avait en 2017 lancé l'idée de promouvoir nos commerces auprès des nouveaux habitants. La motion avait été acceptée et les conseillers généraux ont touché dès lors une partie de leurs jetons de présence en bons. Durant la pandémie, le Conseil municipal a proposé les mêmes bons, à des conditions particulières pour soutenir nos commerces et artisans et notre population, action qui a été très appréciée et suivie. Le Parti socialiste neuvevillois est très satisfait de la proposition du Conseil municipal, qui incitera les élus politiques de la Commune à fréquenter plus régulièrement les commerces de notre jolie ville, à acheter "neuvevillois". Ils seront plus proches et à l'écoute de nos commerçants et artisans et donneront un exemple sympathique à la population. »

M. C. Nicolet, FOR : « J'aimerais relever que la mise en circulation de ces bons lors de la crise sanitaire actuelle a été très bien accueillie par nos concitoyens mais surtout par les commerçants, artisans et autres indépendants qui s'engagent en prenant des risques entrepreneuriaux afin de nous offrir une proximité de commerces et de services. Ce projet, initié suite à l'idée brillante de notre collègue M. Latscha sur l'opportunité de l'utilisation d'un fond existant, puis mis en œuvre par notre Conseil Municipal, est un bel exemple de réussite d'un projet qui fait sens, mené en bonne collaboration. Une question simple sera posée au point 19 de ce Conseil général justement à ce sujet. Le parti FORUM recommande vivement d'accepter la motion afin d'augmenter encore le volume de bons "Oouh!" en circulation au sein de notre Commune. »

M.A. Gorgé, PLR : indique que Le PLRN accepte cette motion et le paiement des jetons.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.**

14. Position CM et décision CG sur la motion PSN (D. Bloch) « Mise en place d'une transmission électronique sécurisée des documents aux élu-e-s politiques » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : « Cette motion demande au Conseil municipal de mettre en place un accès informatique sécurisé pour transmettre les documents aux élus politiques de la prochaine législature. C'est avec plaisir que le Conseil municipal informe la motionnaire que ce vœu sera exaucé. En effet, un Extranet est déjà en cours d'évaluation au sein des membres du Conseil municipal. Cet essai permet de tester son fonctionnement jusqu'à la fin de cette année et d'améliorer ce qui peut l'être, afin de pouvoir fournir début 2021 des accès aux élus de la prochaine législature. Ainsi, les commissaires y trouveront les ordres du jour et les procès-verbaux des séances de commissions ainsi que tous les documents utiles qui leur étaient jusqu'à ce jour transmis sur papier. Le Conseil général est ainsi invité à approuver cette motion et à la considérer comme étant réalisée. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter à ce message. Il informe que Le Conseil municipal demande d'accepter cette motion et de la classer. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme D. Bloch, PSN : « Le Parti socialiste neuvevillois est très heureux d'apprendre qu'un Intranet est en cours d'évaluation au sein des membres du Conseil municipal. A titre personnel, j'espère avoir la chance de pouvoir profiter de ce nouvel outil durant la prochaine législature. Je remercie le Conseil municipal pour la mise en œuvre de ce processus qui facilitera la vie de bon nombre d'élus. »

M. L. Longo, vice-président, PLR : « Le Parti libéral-radical salue la mise en place, par la Commune, de ce système de transmission des documents digitalisé. La phase test permettra, nous l'espérons, une utilisation optimale de ce système lors de la prochaine législature. En mars dernier, le PLRN a aussi eu des élans d'un dépôt de motion, que j'ai ici, et qui portait, à peu de chose près, sur ce sujet. Ayant eu vent, par la Chancellerie, de cette phase test au Conseil municipal et de la mise en fonction pour 2021, nous avons décidé de ne pas déposer cette motion, car aucun objet n'était à réaliser. Nous espérons que cette information est aussi parvenue au parti qui a déposé cette motion. Dans sa vision pragmatique, le PLRN n'a pas souhaité charger en vain l'administration communale et le Conseil municipal d'une motion déjà satisfaite. Le but précis de la motion est de proposer un projet "à réaliser". Un "non" à cette motion pourrait nuire au projet de l'administration communale et un "oui" serait soutenir les dépôts de motions sans objet. C'est par son abstention que le PLRN soutient la digitalisation des documents, mais pas une motion classée d'office. »

M. M. Hofstetter, FOR : relève que dans le message du Conseil municipal, l'Extranet sera utilisé pour les commissions et qu'il n'est pas fait mention de l'utiliser pour le Conseil général. Il aimerait en connaître la raison. Il ajoute que cet outil doit être utilisé par le Conseil général et demande que cela soit fait, pour au plus tard, la première session du Conseil général de 2021.

M. V. Carbone, chancelier municipal : apporte une précision en indiquant que les conseillers généraux ne sont pas exclus de l'utilisation d'Extranet. Il précise simplement que la plupart des conseillers généraux sont membres de commissions et c'est seulement lors de la première séance de 2021 que les commissions seront constituées. Les conseillers n'étant pas membre d'une commission seront rajoutés. Il informe donc que l'accès à l'Extranet sera disponible dès la deuxième session de 2021 pour les membres du Conseil général.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 12 voix favorables, une opposition et 15 abstentions, le Conseil général approuve cette motion, qui est considérée comme réalisée.**

15. Position CM et décision CG sur la motion PSN (A. Ehrensperger) « Favoriser l'avenir professionnel des jeunes Neuvevillois par un meilleur apprentissage linguistique » (I. Moeschler)

Position du Conseil municipal : « L'examen de cette motion n'a pas pu être finalisé en raison de la saison estivale et des implications de la Covid-19. Le Conseil municipal a ainsi besoin de plus de temps. C'est pourquoi il est demandé au motionnaire d'accepter une prolongation du délai de réponse jusqu'à la prochaine séance du Conseil général, qui aura lieu le 2 décembre 2020. »

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : informe qu'après discussion avec M. A. Ehrensperger, il a été convenu de prolonger le délai de réponse à cette motion. Elle précise qu'il est clair que c'est un changement très important pour La Neuveville et qu'il est important d'en examiner toutes les implications. Elle remercie M. A. Ehrensperger pour sa patience.

M. A. Ehrensperger, PSN : indique qu'il est conscient du fait que sa motion demande réflexion et est d'accord pour son report à la séance de décembre 2020. Il en profite pour rappeler qu'il est nécessaire de repenser la manière dont les langues sont enseignées aux grands ainsi qu'aux petits.

Le Conseil général prend acte du renvoi du traitement de cet objet à la séance du 2 décembre 2020.

16. Rapport CM en réponse à la motion PSN (M. Moeschler et A. V. Petrig) « Développement durable au sein des services communaux » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : « *Ainsi que le Conseil municipal le communiquait aux motionnaires et au Législatif lors de la séance du 27 novembre 2019, la Municipalité œuvre déjà depuis des années à l'amélioration du développement durable au sein de ses services communaux. La Neuveville est une "Commune amie des forêts anciennes" depuis 1998, projet lancé à l'époque par le Bruno-Manser-Fonds de Bâle. Notre administration utilise du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council) depuis lors. Comme indiqué également lors de la prise de position de l'Exécutif communal de 2019, le tri des déchets est organisé pour le PET, le papier, le carton, les piles et les capsules à café. Les boissons utilisées lors des séances sont en verre consigné. Le pas suivant consistait en la suppression de la vaisselle en plastique. La Covid-19 ne permet pas à l'heure actuelle de mettre totalement en œuvre cette suppression. La situation exige le respect de mesures d'hygiène pour faire face à cette pandémie, si bien que les gobelets en plastique ne peuvent pas être pour l'instant totalement supprimés. Leur consommation a toutefois énormément chuté. Dès que la situation pandémique et sanitaire le permettra, cette suppression sera immédiatement organisée. Le Conseil municipal remercie les motionnaires d'avoir partagé avec lui cette préoccupation.* »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter au message.

Mme A. V. Petrig, PSN : remercie le Conseil municipal d'avoir répondu à la motion et relève qu'elle en est satisfaite.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

17. Rapport CM en réponse à la motion PSN (V. Stöpfer) « Protection d'espèces végétales à La Neuveville : lutter contre les néophytes envahissants, menace pour les plantes, les animaux et les humains » : approbation du message au CG (C. Ferrier)

Rapport du Conseil municipal : « *Dans sa motion déposée le 25 septembre 2019, Mme Véronique Stöpfer, au nom du Parti Socialiste Neuvevillois, demande au Conseil municipal de définir les plantes néophytes envahissantes sur l'ensemble du territoire communal, de mettre en place une stratégie de lutte ainsi que d'élaborer des directives y relatives. Elle demande également une information à la population sur ce type de plantes, leur danger et les moyens d'éviter leur propagation. Cette motion a été approuvée par le Conseil général dans sa séance du 17 juin 2020. Dans un premier temps, le service de la gestion du territoire a effectué des recherches, afin de trier les nombreuses informations disponibles concernant ces plantes envahissantes. Afin de renseigner au mieux les citoyens, un tableau a été réalisé comprenant les différents néophytes envahissants pouvant se trouver sur le territoire neuvevillois. Dans ce tableau, un lien pour chaque plante a été ajouté renvoyant à une fiche de données sur la plante en question, notamment la méthode de lutte préconisée. Il sera disponible sur le site Internet de la Commune sous la rubrique "Environnement", dans le courant du mois de septembre, avec différents liens utiles concernant les néophytes envahissantes. Un dossier papier complet est disponible au service de la gestion du territoire pour toutes les personnes qui souhaitent le consulter. Un plan d'intervention basé sur le modèle cantonal sera élaboré. Il s'agira d'un document évolutif permettant aux administrés et au personnel de la voirie d'y faire inscrire les espèces envahissantes identifiées sur le territoire communal. Il sera composé d'un plan et d'un tableau indiquant les mesures à prendre pour lutter contre la propagation de ces plantes envahissantes et, dans la mesure du possible, de les éradiquer. Le cas échéant, les propriétaires privés des terrains*

concernés seront informés et encouragés à prendre les mesures nécessaires. Des articles contenant de brèves indications sur les néophytes et les possibilités de se renseigner seront publiés périodiquement dans "Le Courrier de La Neuveville". Le service de la gestion du territoire se tiendra à disposition pour tout renseignement complémentaire. Deux employés du service de la voirie sont inscrits à un cours pour identifier les plantes problématiques sur le terrain avec l'entreprise Sanu future learning SA. Le cours devait avoir lieu le 13 mai 2020. En raison de la pandémie, il a dû être reporté au printemps 2021. Lors de ce cours, les participants apprennent à identifier des plantes problématiques et leur différenciation avec les plantes indigènes avant leur floraison. Plusieurs collaborateurs de la Municipalité seront ainsi à même de répondre aux éventuelles questions des citoyens et de les orienter vers des organismes compétents en cas de besoin. Il a également été demandé au service de la voirie de procéder à un contrôle systématique du domaine public, lors de la fauche des prairies et des haies, de la tonte des terrains, de l'élagage, de la taille des arbres, et de prendre les mesures nécessaires. »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que la rubrique "Environnement" indiquée dans le message du Conseil municipal est maintenant disponible sur le site Internet communal et invite chacun et chacune à aller la consulter.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : ajoute qu'il a pu constater que l'onglet est bien disponible sur le site Internet communal.

Mme V. Stöpfer, PSN : « Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse complète, claire, et qui répond pleinement à ma motion. Comme vient de le dire notre Président, un tableau sur les néophytes envahissants est maintenant visible sur le site Internet de la Commune, sous la rubrique ENVIRONNEMENT, il les définit avec photos et explications. Je trouve également très judicieux le plan d'intervention proposé, basé sur le modèle cantonal, et qui sera élaboré au fur et à mesure des espèces trouvées sur le domaine communal ainsi que les articles qui paraîtront dans "Le Courrier" pour renseigner la population neuvevilloise. Un grand merci aux employés de la voirie pour leur travail à venir. Je suis très content de cette réponse. »

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

18. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion FOR (S. Orha/M. Ram-Zellweger) « Activer les processus Cité de l'Energie et BEakom »
- Motion PSN (A. Ehrensperger) « Labélisation Cité de l'Energie »
- Postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville »

Développements :

- **Motion FOR (S. Orha/M. Ram-Zellweger) « Activer les processus Cité de l'Energie et BEakom »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Motion PSN (A. Ehrensperger) « Labélisation Cité de l'Energie »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- **Postulat PLR (L. Longo) « Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la Commune de La Neuveville »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

19. Questions simples et traitement

Mme M. Ram-Zellweger, FOR : « *La COMEN n'a pas été convoquée l'an dernier. Elle apprend par les procès-verbaux du représentant "Cité de l'Energie" reçus tout dernièrement que ce processus a été mis en veille par notre Commune pour des raisons politiques. Le Conseil municipal peut-il expliquer ce manque de volonté politique : pourquoi le processus de la labélisation Cité de l'Energie a-t-il été mis en veille ?* »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : « *L'année passée, en raison de nombreux problèmes de personnel dans mon service, seule la visite du chauffage à distance de St-Ursanne a été organisée. Les dossiers de la commission de l'énergie n'ont pas pu être poursuivis en raison du manque complet de ressources humaines. Du côté de la Municipalité, la répartition du temps de travail du secrétaire de la commission de l'énergie n'a malheureusement pas permis de mettre en place un travail plus conséquent pouvant mener à une certification. Ce point a été relevé à maintes reprises lors des différentes séances de la commission de l'énergie, sans qu'aucun des commissaires n'ait donné suite en faisant une intervention parlementaire pour amener des solutions. Les motions de ce soir, je les attends depuis deux ans. Il est à noter que la commission de l'énergie a été réactivée cet été et que la qu'elle va travailler aux différents points qui sont dans l'agenda (5 séances cette année) qui a été mis en place ensemble avec les commissaires. A terme, il faudra vérifier si une labellisation est vraiment nécessaire, en suivant les directives BEAKOM II et en articulant des directives dans le domaine des énergies. La Commune se dotera des outils nécessaires de toute façon. Une certification amène une plaque en plus soit, mais ne doit selon moi pas être le but essentiel à atteindre à tout prix.* »

M. C. Nicolet, FOR : « *Pour quelle raison le Conseil municipal a-t-il décidé de mettre fin au programme de bons Ouh! De soutien aux commerçants de La Neuveville?* »

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que le Conseil municipal avait décidé d'allouer un certain montant à cette action. Il informe que ne pouvant pas connaître à l'avance le succès de cette démarche ni la durée de cette pandémie, rien n'empêche de débloquer un nouveau montant pour les bons, si nécessaire.

M. C. Nicolet, FOR : « *Quel est le montant encore à disposition dans le fonds spécial utilisé pour les bons Ouh! de soutien aux commerçants de La Neuveville?* »

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond qu'il reste environ CHF 190'000.- de cette enveloppe.

M. L. Longo, vice-président, PLR : « *La sécurité routière de notre ville est un élément quotidien et important pour les habitants Neuvevillois. Il en va de leur sécurité, mais aussi celle des autres usagers de la route. Plusieurs piétons Neuvevillois ont remarqué un manque de visibilité depuis qu'un panneau (interdiction de tourner à gauche pour les camions) a été installé à la hauteur du champ de vision au passage piétons à proximité de la Coop. Est-ce que ce type d'installation est conforme aux normes de sécurité routière en vigueur, et n'y avait-il pas un autre emplacement possible ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : répond que ce panneau a été installé par le canton. Il espère que les normes de sécurité routière ont été prises en compte. Il rappelle que la commune a dû intervenir lors de l'installation du mur anti-bruit. Il indique que la question sur les normes de sécurité routière va être posée au canton.

M. L. Longo, vice-président, PLR : « *Les structures d'accueil permettent une meilleure flexibilité dans l'organisation des parents d'élèves de La Neuveville. Suite à une demande de leur part, où en sont les démarches pour l'ouverture de la structure aussi pendant les vacances scolaires?* »

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : informe qu'elle a reçu une pétition signée d'un nombre de parents à ce sujet. Elle relève que suite à cette demande, un sondage a été élaboré afin d'être transmis aux parents afin de connaître les besoins. Elle ajoute que l'obligation d'ouvrir pendant les vacances scolaires n'est pas la même que pendant la période scolaire et que les parents contribuent par un coût fixe pour cette prise en charge. Ils doivent donc en être avertis. Elle termine en indiquant que ce sondage va être diffusé ces prochains jours par l'intermédiaire de l'EJC et de la crèche, ce qui n'a pas pu être fait avant suite la complexité de la période liée à la pandémie.

Mme D. Bloch, PSN : « Ordonnance d'application du fonds RECUREN. Dans la séance du Conseil général du 25 septembre 2019, le Conseil municipal répondu à ma question simple sur l'utilisation du fonds relatif à l'encouragement communal pour une utilisation rationnelle de l'énergie, que le sujet sera traité en milieu d'année 2020, pour une mise en œuvre début 2021. Compte tenu de la situation sanitaire, quand le Conseil municipal pense-t-il pouvoir rendre ce fonds utilisable ? ».

M. A. Binggeli, conseiller municipal : « Nous avons commencé à y travailler et nous espérons pouvoir présenter les résultats à la fin de l'année, pour pouvoir commencer à mettre en place l'utilisation de ce fonds entre janvier et mars 2021. »

Mme D. Bloch, PSN : « En préambule, je tiens à dire qu'en tant qu'habitante du chemin du Tirage, je suis personnellement concernée par ce sujet. Comme vous le savez sans doute, l'accès des camions, et ambulances d'une hauteur de plus de 2,7 mètres sur ce chemin est empêché par la maison du chemin du Tirage 5, qui surplombe ce passage. En 2010, dans le cadre des travaux d'aménagement, la commune a fait installer une barrière verrouillable à l'extrémité est du chemin de liaison Vervas-Tirage, chemin non goudronné et de secours. Elle a délivré aux habitants du chemin du Tirage, considérés comme ayant-droit, une clé ouvrant la nouvelle barrière. Le passage limité à des besoins légitimes de livraisons de mazout, accès des pompiers, heureusement plus rarement de l'ambulance ont amené des tensions entre certains propriétaires du chemin et les habitants du Tirage. Ces habitants se sont approchés de la Municipalité en juillet de cette année et ont demandé un retour aux droits qui leur avaient été conférés en 2010. Quelle mesures la Municipalité a-t-elle prises à ce jour ? »

M. R. Matti, maire : informe que des discussions ont eu lieu autant avec les habitants que les propriétaires du terrain. Il ajoute que le Conseil municipal a décidé d'acheter le terrain de 43 m² à la famille Engdhal-Migliore, qui va être finalisé prochainement devant notaire. Il ajoute que pour clore ces dossiers, des servitudes pour M. Schläfli et M. Auberson vont leur être soumises pour signature.

M. L. Burkhalter, PLR : « Je constate et je reçois des interpellations de plusieurs personnes, que certains propriétaires de villa aux alentours du chemin des Prés-Guëtins et environs, se parquent sur des places blanches. Ce sont des véhicules ventouses (par exemple : remorque, véhicule sans plaque et autres) alors qu'ils auraient largement l'espace disponible pour les stationner sur leur propre terrain. Ne serait-il pas possible de trouver une solution pour régler ce problème afin de libérer ces places pour les autres usagers ? »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que ce problème a déjà été discuté à la commission de la gestion du territoire et également au sein du département avec des réflexions qui seraient de transformer ces places de stationnement de zones blanches en zones bleues. Il relève que pour ceci, il faut changer le règlement, c'est donc une tâche qu'il faut prendre en main. Il remercie de la lui rappeler.

M. A. Ehrensperger, PSN: « En juin 2020, les membres de la commission de l'énergie, surpris d'avoir été tenus dans l'ignorance pendant si longtemps, apprenant, par le biais d'un rapport d'une conseillère pour le label Cité de l'Energie, que le Conseil municipal est en pourparlers avec la Bourgeoisie, depuis au moins 2019, au sujet d'une éventuelle centrale photovoltaïque dans la carrière de la Bourgeoisie. Quand est-ce que ce projet sera-t-il présenté au Conseil général et quel en est l'état actuel ? »

M. A. Binggeli, conseiller municipal : « Premièrement, les membres de la commission de l'énergie n'ont pas découvert ce sujet par le biais d'un rapport, il a été présenté par moi-même en plenum, lors de la séance de la commission de l'énergie. Il faut également rectifier un point capital, le Conseil municipal n'a pas encore lancé de pourparlers avec la Bourgeoisie. Il y a eu une proposition de la Bourgeoisie qui voudrait donner la priorité à la Commune pour cette éventuelle centrale. Pour pouvoir débiter une conversation et savoir de quoi on parle, une mini-étude a été effectuée par le service de l'équipement pour avoir une petite notion de ce que ça représente (grandeur de l'installation possible, puissance possible, station transformatrice etc.). Je n'ai eu connaissance du dossier que quelques semaines avant la séance de la Commission de l'énergie évoquée et jusqu'à cette date, aucun projet n'a vraiment été démarré. Ceci ne m'empêche pas de me faire le porteur de ce projet, qui je l'espère pourra se faire car il amène une possibilité unique de mettre en place une centrale produisant de l'énergie renouvelable et permettant de produire du courant de réglage qui serait directement injecté dans notre réseau communal et de compenser les nombreux bâtiments énergivores de la vieille ville, qui même si un chauffage à distance devait naître, ne pourraient pas tous y être raccordés. »

M. P. a Marca, PSN : « *Le Parti socialiste se réjouit que St-Joux soit récemment devenu un hot spot régional et national pour le kitesurf. Particulièrement par temps de bise, l'affluence est grande et attire des sportifs locaux et d'ailleurs. Attaché à la promotion du sport, le Parti socialiste s'interroge sur la meilleure manière d'encadrer le kitesurf et l'accès des Neuvevillois-e-s au bord du lac. Parfois, l'accès aux places de parc pour la population locale devient problématique. Est-ce que le Conseil municipal est conscient de la situation et a-t-il déjà réfléchi à d'éventuelles mesures pour valoriser cet élan touristique bienvenu, tout en veillant aux places de stationnement et à la sécurité entre surfeurs et nageurs ?* »

M. R. Matti, maire : répond que le Conseil municipal a déjà réfléchi à différentes possibilités afin de créer des places de parc. Il indique que des places de parc étaient à disposition sur le terrain de l'entreprise Frifri qui sont maintenant louées à des entreprises. Une discussion a été entamée avec la service de la gestion du territoire et il espère qu'une solution soit trouvée pour la saison prochaine.

20. Communications

M. J.-P. Latscha, président, FOR : informe que chaque membre du Conseil général et du Conseil municipal a reçu sur sa table un sondage pour le souper du Conseil général, qui se déroulera le 2 décembre prochain, à la suite de la séance. Il demande à ce que ce document soit rempli et laissé sur la table.

M. L. Longo, vice-président, PLR : indique qu'il a une communication importante de la chancellerie qui est de laisser les interventions parlementaires sur les tables au même titre que le sondage pour le souper du Conseil général ou alors les transmettre par courriel à l'adresse suivante : chancellerie@neuveville.ch.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : ajoute que la rencontre annuelle des bureaux des Conseils généraux et des Conseils de ville du Jura et Jura bernois, qui devait avoir lieu le 3 octobre dernier, à Porrentruy, a été annulée suite à la pandémie. Il rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 2 décembre 2020 à 18h30. Elle sera suivie par le souper de fin d'année.

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe que Mme Anne-Laure Buschini, directrice de la crèche municipale Bidibule, quittera ses fonctions au 1^{er} novembre 2020. C'est Mme Anne-Sophie Lanthemann qui lui succèdera.

M. A. Binggeli, conseiller municipal : informe qu'une première borne de chargement pour voitures électriques sera posée au parking du Rousseau, cet automne. Il ajoute que courant 2021, une deuxième borne sera installée à la place du Marché et que dans le cadre de la rénovation électrique du quartier de St-Joux, un peu plus tard, une borne sur le parking de St-Joux sera prévue.

M. J.-P. Latscha, président, FOR : rappelle à chacun et chacune d'aller voter le 1^{er} novembre prochain et souhaite une belle soirée à tous.

La séance est levée à 21h55.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

J.-P. Latscha

S. Wahlen



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		28 SEP. 2020					
ADM	ECC	EDU	G.T.E	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PA	CM	X			

Séance du Conseil Général, le 30.09.2020

MOTION : Activer les processus Cité de l'énergie et BEakom

Résumé

En 2012, la Commission de l'énergie (COMEN) a reçu de la part du Conseil municipal le mandat d'étudier la mise en place du protocole "Cité de l'Énergie", en vue de la transition énergétique prévue par le Conseil fédéral et le Canton de Berne, mais la ville a de la peine à poursuivre une politique énergétique cohérente.

FORUM demande aux autorités compétentes, d'établir un plan directeur en matière énergétique, correspondant aux exigences du catalogue Cité de l'Énergie, et de doter la COMEN des moyens financiers nécessaires à réaliser son mandat.

Développement

Le label « Cité de l'énergie® » représente un système de gestion pour la politique énergétique, climatique et des transports qui contribue à remplir les normes ISO 14000 et ISO 50001 par la mise en œuvre des objectifs de SuisseEnergie et de la stratégie énergétique fédérale 2050, ainsi que des stratégies énergétiques cantonales au niveau communal, dans le cadre d'un processus continu et d'une action à long terme.

BEakom représente la Convention bernoise sur l'énergie.

Suite aux nombreuses interventions de FORUM, la COMEN a enfin reçu cet été, les rapports des visites de la conseillère de la Cité de l'Énergie. Il y est mentionné que (nous citons) « la Ville a mis les deux processus (Cité de l'Énergie et BEakom) en veille pour des raisons politiques ».

Par ses motions et son intérêt pour le développement durable de la ville, Forum a réaffirmé chaque fois que c'était nécessaire, sa volonté politique à ce sujet.

Certes, des efforts d'optimisation énergétique ont sporadiquement été consentis par notre Commune, mais sans correspondre aux objectifs clairement définis par la stratégie *Cité de l'énergie*, dont les différents services de l'administration communale n'ont pas été informés.

Nous demandons donc au service compétent, d'établir un plan directeur pour implémenter une gestion cohérente et soutenable de la ville, correspondant aux objectifs clairement définis par le règlement "Cité de l'énergie", et de doter immédiatement la COMEN des ressources structurelles nécessaires pour accomplir son mandat, afin que La Neuveville puisse obtenir le label « Cité de l'énergie » au plus vite.

Pour Forum Neuvevillois,
Sanda Orha
Mathilde Ram-Zellweger



Conseil général du 30.09.2020

Motion :

Labélisation Cité de l'énergie

Introduction : Depuis 2013, un des mandats de la commission de l'énergie est de préparer la commune de La Neuveville à l'obtention du label '*Cité de l'Energie*', une distinction pour les cités et communes qui sont sur le chemin d'un approvisionnement énergétique durable. Ce label n'est pas encore dans la poche et le PSN considère qu'il est indispensable de passer à la vitesse supérieure et de concrétiser cette décision politique.

Développement :

La Neuveville avance à petits pas sur le chemin d'un approvisionnement énergétique durable : centrales solaires sur les toits du collège, de l'école à journée continue, de l'école enfantine et des services techniques ; plans pour un chauffage à distance alimenté avec du bois local, assainissement des bâtiments communaux, chauffage à pellets au collège, etc. Le PSN se réjouit de ces progrès et félicite les membres de l'administration qui œuvrent à leur réalisation. Toutefois, il s'étonne de la lenteur du dossier '*Cité de l'Energie*' et du manque d'information à cet égard. Il note que :

1. Ni le CG, ni la commission de l'énergie ne disposent d'une vue d'ensemble ou d'une estimation des tâches à accomplir pour obtenir le label, qui est attribué quand 50% des mesures préconisées sont réalisées.
2. L'administration ne dispose pas des ressources humaines suffisantes pour permettre une avance efficace du dossier '*Cité de l'Energie*'. Cette situation mène à des frustrations, autant du côté de l'administration que de celui de la commission de l'énergie.
3. Depuis 2013 l'administration reçoit la visite annuelle d'un conseiller '*Cité de l'Energie*' auquel il est régulièrement répété, pour expliquer la lenteur du dossier, que le climat politique à La Neuveville n'est pas favorable à une transition énergétique.

Le PSN demande au CM de prendre les mesures nécessaires pour une labélisation au plus tard dans deux ans, soit en octobre 2022. Pour atteindre ce but, le CM devra :

1. Publier un état des lieux des étapes réalisées à ce jour
2. Préparer un plan de route clair montrant les étapes à réaliser pour obtenir le label '*Cité de l'Energie*' d'ici à octobre 2022.
3. Evaluer les ressources humaines nécessaires à la réalisation du projet et les mettre à disposition de l'administration communale.

Pour le Parti Socialiste de La Neuveville

Albrecht Ehrensperger

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	28 sept. 2020						
ADM	ECO	ECJ	GE	INS	LCT	SEC	SDC
				X			



Conseil général du 30 septembre 2020

Postulat

Création d'une stratégie énergétique à moyen et long terme pour la commune de
La Neuveville

Résumé d'introduction du postulat

Le PLRN demande au Conseil municipal d'étudier la mise en place d'une stratégie énergétique pour donner une ligne directrice en matière de transition et gestion énergétique à la commune de La Neuveville.

Développement du postulat

La politique énergétique des villes est un élément central pour une gestion optimale des ressources dans le canton de Berne et en Suisse. La Neuveville, à travers la gestion du territoire, le service de l'équipement ainsi que la commission de l'énergie, doit se coordonner dans les divers projets qu'elle a à accomplir. Le principe de la stratégie énergétique est de définir une vision qui servira d'appui aux projets actuels et futurs pour une transition et gestion énergétique des plus efficaces. Cela apportera une cohérence supplémentaire entre les différents acteurs concernés par ce défi énergétique au niveau local. Ces quelques points sont une ligne de conduite qui permettra à chaque projet d'évaluer, en fonction de critères définis, sa contribution à ces objectifs énergétiques.

Les outils et le soutien des institutions pour réaliser cette stratégie sont présents. La commune de La Neuveville a même déclaré son intention de planification énergétique. Il est maintenant temps de concrétiser cette intention en dégagant des axes et des objectifs pragmatiques et concrets.

Ce postulat doit permettre d'avoir une vision commune de la stratégie énergétique et mettre en avant des organes communaux, comme la commission de l'énergie, dans sa tâche centrale.

La Neuveville, le 28 septembre 2020

Pour le PLRN

Luca Longo
Membre du Conseil Général

